Sainte-Marie de Riom
Une histoire d'Amour, et des tempêtes surmontées

L'Institution Sainte-Marie doit son existence aux Pères maristes, à ses enseignants, à son personnel, aux parents d'élèves, à ses anciens élèves et amis, tous attachés à la liberté d'enseignement. Depuis 1976, des laïcs ont pris la suite des Pères. Ils exercent leur mission éducative dans la continuité de l'esprit mariste.

Du collège oratorien à l'Institution Sainte-Marie

En **1718**, les Oratoriens fondent un collège à RIOM, aujourd'hui Collège public Michel de l'Hospital, 20 boulevard Desaix).

La Révolution de 1789 disperse religieux et élèves, sonnant la décadence lente mais progressive du collège Oratorien.

Le 23 juillet 1816, réunis au sanctuaire de Fourvière, douze séminaristes et jeunes prêtres, ordonnés la veille dans la chapelle du Grand Séminaire de Lyon, promettent de se consacrer à l'établissement de la congrégation des maristes. Parmi eux, le **Père Jean-Claude COLIN** (né en 1790 à Saint-Bonnet le Troncy en Beaujolais), ordonné prêtre en même temps que **Marcellin CHAMPAGNAT** (fondateur des frères maristes) et **Jean-Marie VIANNEY** (futur curé d'Ars), fonde une petite congrégation de prêtres approuvée par le Pape Grégoire XVI le 29 avril 1836. Elle prend le nom de **«Société de Marie»**.

Ses premières fondations sont des résidences, c'est-à-dire des petites communautés de prêtres qui se livrent surtout au ministère de la parole et de la confession, missions de plusieurs semaines dans des paroisses déchristianisées, retraite de profession de foi.

En **1836**, a lieu le premier départ de pères maristes pour l'Océanie. Pierre CHANEL (1803-1841) embarque au Havre le 24 décembre 1836, destination l'île de Futuna où il est assassiné le 28 avril 1841. Une plaque émaillée sur lave de Volvic rappelle son souvenir dans le hall de l'Institution Sainte-Marie.

Vers 1850, le Père Colin prend conscience de l'urgence d'une évangélisation des classes moyennes du pays, profondément déchristianisées elles aussi ; il fonde plusieurs collèges.

En 1853, une petite communauté de Pères Maristes réside rue Pascal, à RIOM.

Par délibération du 8 février **1856**, le maire de RIOM entretient son conseil de « l'état de décadence du collège Oratorien. Il n'y a plus d'élèves en philosophie, le professeur a dû se retirer… il faudrait fortifier les études, et peut-être recourir à des hommes dont la vocation spéciale soit de s'occuper exclusivement de la jeunesse et de la préparer, par des études sérieuses, à devenir des hommes utiles. »

C'est ainsi que la municipalité décide d'entrer en pourparlers avec les Pères Maristes pour leur confier la direction de ce collège.

Le 10 juillet 1856 est signée entre la municipalité et la Société de Marie un contrat qui confie pendant 10 ans cette mission aux Pères Maristes. Ceux-ci s'installent dans les locaux du vieux collège oratorien, lequel prend alors le nom d'«Institution Sainte-Marie».

L'établissement est un établissement public (une partie des bâtiments appartient à l'État).

Le nombre des élèves ne cesse de croître.

Le contrat est renouvelé pour une période de 10 ans (échéance 1876).

Le 15 décembre 1870, répondant à la réquisition militaire, le Père A. GAUTHERON, Supérieur du collège (1866 à 1874 et 1884 à 1888) « met le collège à la disposition de l'intendance militaire pour recevoir des blessés de l'Armée de la Loire. Les objets de literie restent au service de l'Ambulance ».

Il faut attendre le **15 mars 1871** pour que les élèves retrouvent leur collège.

En 1873, le collège rend à l'autorité militaire les cent chassepots (fusils de l'armée française de 1866 à 1874) dont il avait la garde.

Un grand souffle patriotique anime l'après-guerre. La même année, on enseigne au collège l'école du soldat et le maniement du fusil.

Conscients de la nécessité d'unir leurs forces pour relever les défis futurs, et souhaitant témoigner leur solidarité aux élèves et à l'Institution, les anciens créent en 1876 « l'Association des Anciens Élèves de l'Institution Sainte-Marie ».

En **1880**, paraissent les premiers décrets supprimant les congrégations non autorisées.

En **1881**, sur l'insistance des autorités, des notabilités riomoises et des familles, **les Pères Maristes se résignent à se déclarer prêtres séculiers**, dépendant de l'autorité de l'évêque de Clermont (Monseigneur Boyer), et conservent leur autorité sur le collège «Institution Sainte Marie».

Vie de l'Institution Sainte-Marie de RIOM, Faubourg de Mozac

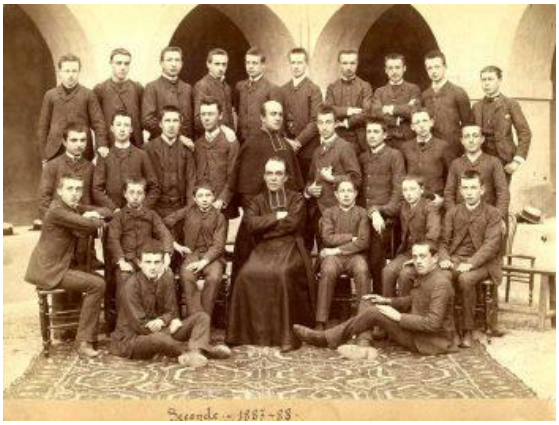

Le 27 juillet 1886, une dépêche du ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes (René Goblet), transmise par le Recteur de l'Académie de Clermont (M.Bourget) informe la municipalité qu'une partie des bâtiments du collège appartient à l'État et que la ville ne peut en disposer sans l'autorisation ministérielle : le document précise que «cette autorisation sera refusée». Le conseil municipal, réuni en séance publique le 12 août 1886 ne peut s'opposer

aux ordres du ministre ; il refuse de renouveler le bail par lequel les Pères pouvaient disposer de bâtiments appartenant à l'État.

Le 25 mai 1886, la ville signe avec le Père GAUTHERON un nouveau contrat valable 6 ans.

Quatre Maristes (l'abbé GAUTHERON, supérieur de l'Institution de 1896 à 1917, Imbert, Duclos, Pierre Pazenet) ainsi que l'évêque de Clermont (Mgr Boyer) forment une société qui acquiert les bâtiments pour 52 500 francs. L'acte d'achat des bâtiments est passé devant Maître de Brun, notaire à RIOM et ancien du collège.

Les bâtiments sont rapidement remis en état et ils accueillent 250 élèves dès le 26 octobre 1886.

Grâce à l'appui du Comité de l'association des anciens élèves qui recommande la souscription par les anciens et les amis de l'Institution, d'un emprunt de l'Abbé GAUTHERON pour financer les travaux (1 000 francs minimum, intérêt 2,50% l'an, garanti par une hypothèque de premier rang sur les bâtiments), l'Abbé GAUTHERON réunit rapidement les fonds nécessaires aux travaux, sous les hospices de Maîtres de la Brosse et de Brun. L'aile nord est reconstruite à partir du premier étage. **Dès mars 1887**, des acquisitions successives permettent à l'Institution Sainte Marie de s'agrandir du côté des cours et des jardins.

Société Financière

Concomitamment les Pères, propriétaires des bâtiments, se regroupent en Société Financière, dite pacte aléatoire ou tontine.

En 1889, flairant en eux des relents congrégationistes, malgré leur sécularisation en 1881, l'État, qui souhaitait avoir une mainmise complète sur l'enseignement des jeunes, les accable de taxe d'abonnement et d'impôt sur le revenu, et ce pour près de 10 000 francs, somme énorme pour l'époque.

Les pères refusent de payer. S'ensuit un procès.

Après une longue procédure (appel, cassation), ils sont condamnés le 21 janvier 1903, malgré les plaidoiries de Me Georges SALVY, avocat à RIOM et conseiller de l'administration générale mariste.

Les Domaines saisissent le collège et font procéder à sa mise en vente aux enchères publiques le 16 mai 1903 : mise à prix 20 000 francs.

Après la troisième bougie, Me LAIME, avoué, est déclaré adjudicataire « pour le compte et au nom de dix-sept personnes toutes laïques dont la plupart, notables à RIOM, étaient déjà créanciers hypothécaires des immeubles vendus », et ce pour la somme de 25 000 francs.

Le 23 juin 1903, les dix-sept personnes citées ci-dessus constituent en l'étude de Me Fournier, notaire à RIOM, la **Société Anonyme de l'Enseignement Libre à RIOM**, au capital de 68 000 francs, et à laquelle ils font apport de leurs créances (la société est définitivement constituée le 20 juillet 1903).

Dix Sept anciens viennent ainsi de sauver les locaux de l'Institution Sainte-Marie.

Par acte sous seing privé du 21 septembre 1903, cette société donne à bail tous les locaux à M. l'Abbé POURRAT, moyennant le prix annuel de 4 250 francs.

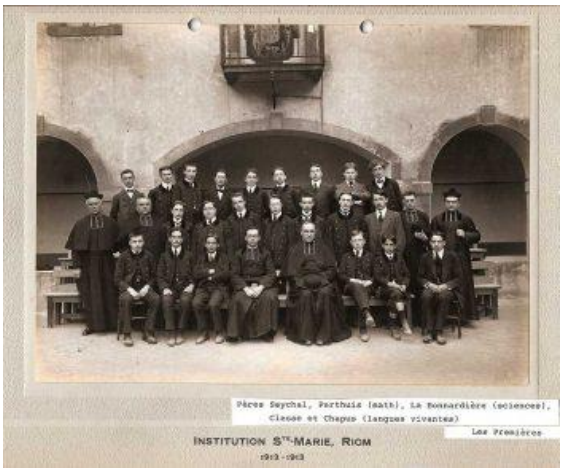

Les professeurs de Sainte-Marie peuvent ainsi continuer leur mission éducatrice.

Or l'État voulait l'abandon, par les Pères Maristes, de toute mainmise sur l'enseignement de la jeunesse (loi anti-congrégationiste de 1901). Ainsi, sans attendre la fin de la procédure fiscale, dès l'été 1902 un juge d'instruction enquêtait, par tous les moyens, y compris avec l'appui du Préfet, sur le personnel du collège pour prouver son caractère congréganiste. Le 29 décembre 1902, il envoie devant le tribunal de police correctionnelle 26 prévenus ! Quinze maristes du collège font opposition à cette ordonnance.

A la rentrée d'octobre 1903, le commissaire de police, accompagné de nombreux agents, perquisitionne dans les chambres des pères et saisit livres de méditation, notes personnelles et tous documents visant à prouver que les professeurs étaient des religieux, des maristes.

Un procès retentissant a lieu au Palais de Justice de Riom, du 5 au 19 mars 1904 au Tribunal de première instance de RIOM. Les Pères Maristes en soutane sont au banc des accusés (25 inculpés, l'un étant décédé le 11 novembre 1903). Ces « clients éminemment sérieux » sont défendus par quatorze avocats du barreau de RIOM… pour la plus part anciens élèves de Sainte-Marie.

Dans son réquisitoire, le Substitut déclare : il faut «libérer la France des congrégations et arracher l'Auvergne aux Maristes !»

Le 26 mars 1904, le jugement est prononcé : acquittement général.

Les Pères Maristes gagnent leur procès et peuvent poursuivre leur oeuvre éducatrice.

Par trois fois la question de la sécularisation reviendra, sans donner lieu à poursuites : en 1906 à la demande de « la section de Riom de la Ligue Française pour la Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen »; en 1913 à l'initiative du Directeur Général des Domaines; en 1917 à l'initiative du Ministre de l'Intérieur (au motif de l'usage du mot «père» !).

Le nombre des élèves, selon les années, est de 200 à 300, internes pour la plupart.

L'attentat de Sarajevo le **28 juin 1914** marque le début de la première guerre mondiale.
En France la mobilisation générale est décrétée le samedi 1er août 1914 vers 16h12. Le lendemain, le collège, vide de ses élèves partis en vacances, retrouve son animation de rentrée générale : il devait être en état d'accueillir toute la section Hors Rang du 105ème (sapeurs, ouvriers, musiciens, conducteurs, mitrailleurs ; en tout 240 soldats et une cinquantaine de chevaux et mulets).

Malgré les difficultés, la rentrée 1914 s'effectue et le collège fonctionne normalement.

Le 25 août 1915 y est installé l'hôpital auxiliaire N°9 ; il assurera plus de 45 000 journées d'hospitalisation à 1455 blessés.

En 1936 est construit le bâtiment est (dit bâtiment Donjon, du nom du père Supérieur), **doté d'une superbe façade « Art-Déco »** donnant sur la place Marinette

Menut (façade restaurée en 2012 avec notamment l'appui des anciens élèves et de leurs amis, via la Fondation du Patrimoine).

La guerre provoque un grand afflux d'élèves venus habiter provisoirement la région avec leurs parents.

En mai 1944, le collège est réquisitionné et laisse place à un hôpital allemand. Il est débarrassé de ses 500 élèves (dont 400 pensionnaires), des professeurs et de tout le matériel. Les Riomois les accueillent, stockent le matériel, et dans les jours qui suivent, les cours reprennent en ville, chez des anciens ou amis. Le 26 août 1944, c'est la débâcle, les allemands quittent rapidement le collège; élèves et professeurs font un retour triomphal avec tout le matériel, y compris la cloche du cloître qui avait été déposée.

Enfin, le collège retrouve une vie studieuse.

Mgr Villot, ancien de Ste-Marie en visite à Ste-Marie

En 1954-1956, sous l'impulsion du Père BOUILLOC, économe-financier, et du Père Gaston PELISSON (Supérieur du collège), est construit l'actuel bâtiment moderne en « L » dont une aile le long de la rue du faubourg de Mozac. Cet ensemble était destiné à abriter le grand réfectoire et les cuisines, l'infirmerie (tenue jusqu'en 1970 par les Soeurs Maristes), l'étude et le dortoir des Grands.

De 1954 à 1963, le nombre d'élèves, essentiellement des internes, passe de 382 à 453 (près de la moitié venant du Puy de Dôme).

En septembre 1961, le collège signe un « **contrat d'association avec l'État** », afin de réduire les frais de scolarité et de donner des garanties aux professeurs. En échange, ces derniers doivent avoir un niveau de compétences reconnu.

Le collège accueille les premières filles à la rentrée 1962-63 (terminales et premières).

En 1971, l'Institution fusionne avec l'Institution Notre-Dame des Arts tenue par les Soeurs de St-Joseph.

En 1976, un directeur laïc (M.Guy Darmet) succède au dernier directeur Mariste (le Père BARBIER). Mais cela n'apporte aucun changement dans les traditions et l'esprit de la maison, qui se veulent toujours fidèles à leurs origines maristes.

Le dernier Père Mariste quitte le collège en 1994.

A ce jour, les Collège et Lycée privés Sainte-Marie accueillent plus de 700 élèves dans la tradition, la modernité et les valeurs maristes.

Deux centenaires ont été célébrés. L'un en 1956 pour les cent ans de la présence de l'Institution Sainte-Marie à Riom, l'autre le 12 octobre 1986 pour célébrer les cent ans de l'Institution dans ses locaux actuels.

Monastère de la Visitation à Riom

En 1623, une congrégation de moniales, connue sous le nom de **Visitation Sainte-Marie**, s'installe à Riom, rue de l'Ane-

Vert (actuelle rue de l'Horloge). La première Supérieure est la **Vénérable Mère Jeanne-Charlotte de BRECHARD**, Visitandine venant d'Annecy. Elle mourut en 1637. La chapelle abrita sa dépouille de très nombreuses années. Elle repose à présent au nouveau monastère de la Visitation.

Son procès en béatification se poursuit à Rome.

Les locaux devenus insuffisants, Mère de BRECHARD choisit de transférer sa congrégation au faubourg de Mozac, « place grande et spacieuse, sise en fort bon air ». Le terrain est acheté en 1637 aux familles de Murat et de Biom. **La construction de ce monastère de la Visitation demanda plus de quatre ans (1639 à 1644 date de leur arrivée)** (la date de 1640 est gravée sur la clef de voute du premier arceau du cloître donnant sur les cours). Il en a coûté la somme de 63 139 livres, 25 sols, 10 deniers.

Les locaux de la rue de l'Ane-Vert accueillent l'école du Sacré Coeur (Frères Maristes).

Chapelle du collège Faubourg de Mozac

La chapelle primitive date de **1643** (23 mètres de longueur sur 10 mètres de largeur). Elle pouvait servir de chapelle paroissiale.

En septembre 1667, des fêtes magnifiques s'y déroulèrent pendant une semaine entière (une octave) pour solenniser la canonisation de Saint-François de SALES, faisant se succéder Autorités Religieuses et Civiles venant en procession ou en cortège. Honneur exceptionnel, la chasse de Saint Amable fut portée à la Visitation par autorisation des marguilliers. Ce fut le même enthousiasme en août **1769** pour la canonisation de Sainte Jeanne de CHANTAL.

En 1790, les religieuses sont chassées par la Révolution, la chapelle et le couvent sont déclarés « bien national », et les biens du couvent sont vendus.

Les membres de la « Société Populaire » de RIOM, Jacobins et révolutionnaires chevronnés tiennent séances, souvent houleuses, dans cette chapelle, ornée des bustes de Brutus, Marat, Le Pelletier. Les locaux servirent plus tard de lieu de réunion pour les adeptes du « culte constitutionnel ». Le projet de les reconvertir en hospice n'aboutit pas.

Au printemps 1795, dans un climat de paix religieuse en partie retrouvée, et l'église paroissiale de Saint Amable étant délabrée, **la chapelle accueille très provisoirement les paroissiens jusqu'en août 1795**.

La chapelle resta désaffectée jusqu'en 1886, date d'arrivée des Pères Maristes.

Le couvent est vendu le 19 germinal de l'an VIII (avril 1799) ; l'acquéreur les revend en 1800 en plusieurs lotissements qui passent à divers propriétaires et locataires ; les bâtiments ont notamment abrité une caserne de gendarmes-vétérans.

La multiplicité d'occupants à statuts très différents ne permet pas au Visitandines de récupérer leur cher couvent en 1815.

En 1867 l'ancien couvent est vendu à deux industriels associés qui y installeront un

atelier pour la préparation des cuirs à chapeau (Mégisserie Fromental).

De 1799 à 1886, la chapelle sert de « dépôt » à diverses administrations ou à des jardiniers ; on y entrepose du matériel, des lits pour l'armée, des marchandises…

Les Pères Maristes achètent les bâtiments et s'y installent en 1886, quittant brutalement leurs locaux du collège oratorien, sis rue Pascal, locaux qu'ils occupaient depuis 1856. Avec l'appui financier d'anciens élèves et d'amis, ils effectuent d'importants travaux permettant d'accueillir 250 élèves dès la rentrée 1886.

Dès leur arrivée en 1886, les Pères Maristes enrichissent la chapelle d'un coeur semi-circulaire, de stalles en bois, d'une tribune et d'un plafond à caissons, outre les bancs des élèves.

En 1892, l'authentique chapelle visitandine retrouve sa vocation de chapelle.

En 1966, à l'initiative des **Pères LABROSSE et BOUILLOC**, la toiture est entièrement refaite.

En 1970, elle est dépouillée de tous ses ornements pour prendre une allure très moderne, le célébrant étant face aux élèves.

Le vendredi 13 avril 1973 vers 21h, la chapelle est la proie d'un violent incendie. Elle ne peut être reconstruite à l'identique et n'a plus l'usage d'antan : elle deviendra salle multifonctions et abritera un espace de prières.

Liste des Supérieurs maristes (1856 à 1976)

- 1856-1860 : RP Jean Millot
- 1860-1866 : RP Félicien de Verna
- 1866-1874 : RP Aristide Gautheron
- 1874-1876 : RP Jules Quinson
- 1876-1884 : RP Bénigne Berry
- 1884-1888 : RP Aristide Gautheron
- 1888-1893 : RP Francisque Imbert
- 1893-1896 : RP Jérôme Dumas
- 1896-1917 : RP Joseph Pourrat
- 1917-1929 : RP Joseph Balas
- 1929-1938 : RP Camille Donjon
- 1938-1940 : RP Joseph Thomas
- 1940-1948 : RP Jean-Baptiste Gland
- 1948-1952 : RP Jacques de Fournoux
- 1952-1958 : RP Gaston Pélisson
- 1958-1959 : RP Pierre Chièze
- 1959-1966 : RP Bernard de Verneuil
- 1966-1969 : RP Robert Labrosse
- 1969-1976 : RP Claude Barbier

Liste des Directeurs laïcs (depuis 1976)

- 1976-1991 : Monsieur Guy Darmet
- 1991-1993 : Monsieur Jacky Bourg
- 1993-1999 : Madame Marie-Armelle Chanudet
- 1999-2006 : Monsieur Philippe Chodorge
- 2006-2014 : Monsieur Régis Cleyet-Merle
- 2014-2021 : Monsieur Frédéric Bec
- 2021… : Monsieur Yann Thebault

Ste Marie Riom
Fortis Fiat Et Constans